



Avenir de la Chambre Réponse à 3 administrateurs

La publication (N° 124 de Cap à l'Amont) de la lettre de La Glissoire au Ministère pour dissoudre l'actuel CA (ou au moins le bureau) de la CNBA a conduit 3 administrateurs du bureau à m'envoyer leur avis sur la démarche : c'est bien et c'est normal. Par contre, le Président reste muet, c'est moins bien et moins normal !

Mes trois collègues administrateurs me disent pêle-mêle que je vais trop loin, que mes propos sont erronés, que je veux détruire la batellerie... Alors une précision importante : c'est **La Glissoire qui a fait cette demande**, et Delhay y est partie prenante, certes, mais c'est trop d'honneur que de lui attribuer la paternité exclusive.

Par ailleurs, il ne faut pas déformer : la demande de La Glissoire n'est pas de faire disparaître la Chambre mais de créer les conditions d'un large débat pour mettre en place un statut qui garantisse la transparence et qui impose l'information et la consultation des bateliers :

- publication des comptes rendus des réunions de bureau et des Conseils d'administration
- information sur toutes les réunions auxquelles participe la Chambre
- publication de l'agenda des réunions programmées (sujet traité et nom du ou des participant(s))
- obligation pour les administrateurs de faire un résumé des points abordés dans les réunions extérieures où ils vont (y compris lorsque le Président va au CA de VNF)
- Organisation d'une assemblée générale annuelle

... Voilà quelques idées que l'actuelle direction refuse d'aborder. Elle préfère interdire à ses salariés de diffuser les documents aux administrateurs en charge d'un dossier comme c'est le cas pour les problèmes européens. Le drame, c'est que la majorité des administrateurs se taisent, donc acceptent ces méthodes. Alors il est temps de donner la parole à ceux qui financent la chambre.

**Le but, c'est bien que les bateliers puissent dire régulièrement ce qu'ils attendent de leurs élus : ça ressemble au fonctionnement normal d'un organisme issu d'un scrutin !
cela n'est pas très révolutionnaire
et je ne vois pas là de volonté de destruction de la profession.**

Je ne comprends pas tout

Mes confrères administrateurs me disent que la CNBA ne pouvait pas se prononcer pour le rassemblement de Bruxelles sans consultation des bateliers !

Pourtant elle n'a pas hésité à se prononcer pour s'associer avec le CAF en créant TFF (transports fluviaux de France)! Il s'agit pourtant là d'une décision qui pose de nombreuses questions et pour laquelle au dernier CA de l'équipe précédente (en Juin 2012), Florence Lhopital avait proposé qu'il y ait un referendum : la majorité du CA avait abondé dans son sens.

Mais s'agissant d'un rassemblement à Bruxelles qui a pour but d'attirer l'attention des pouvoirs publics européens, la CNBA écrit qu'elle « **ne peut pas émettre un avis quant à la légitimité de cette manifestation et la participation des bateliers à celle-ci** » En clair, le bureau de la CNBA cherche à jeter le doute sur la légitimité du rassemblement à Bruxelles...mais attention, il affirme être neutre et impartial...on atteint là les sommets de la dialectique !

**Que chacun soit rassuré, le rassemblement de Bruxelles est parfaitement légal et officiellement déclaré aux autorités belges.
Des députés européens envisagent en plus de nous recevoir.**

Il serait plus convenable que les membres du bureau de la CNBA disent qu'ils ne veulent pas se battre contre les orientations de Bruxelles, cela aurait au moins le mérite d'être clair et d'aider au déclin de la batellerie artisanale.

Rien ne sert de chercher des faux prétextes tels que :

- les hollandais n'aiment pas les français,
- un responsable de Syndicat belge critique qu'on puisse naviguer seul à bord (*moi aussi je n'y suis pas favorable, mais on ne m'a jamais demandé mon avis, et celui qui pense le contraire n'est pas un salop pour autant*).

C'est très étrange, à lire les commentaires chacun se donne le droit et la liberté d'avoir son propre opinion, mais condamne celui qui exprime une idée différente : c'est ainsi que l'un de mes 3 confrères me dit : «... à devoir se justifier, tu fais perdre du temps aux gens qui se mobilisent pour essayer de défendre la profession »...c'est trop drôle, cela me donne l'impression que je ne me mobilise pas ! Ma mobilisation manquerait t'elle de noblesse à côté de la sienne ?

C'est certainement pour cela que mon bon Président a décidé de ne pas me rembourser les frais de déplacement engagés pour répondre à ses convocations ! Quand à l'indemnisation des jours de mission, d'une part elle n'est toujours pas effective et d'autre part, si le Ministère accepte de prendre sur le quota 2013 pour payer les erreurs de gestion de l'ordonnateur des années 2011 et 2012, il n'en restera pas moins que les jours transférés vont manquer en 2013.

Je veux rassurer mon confrère : je suis bien présent aux CA de la Chambre (à tous les CA !), et en février, j'y ai dit mon interrogation sur le grand nombre de jours de mission que l'on affectait pour assurer des permanences à Paris, Douai et Lyon : j'y ai proposé que l'on centralise tous les appels téléphoniques sur une seule permanence, ce qui permettrait de libérer au moins 200 jours par an qui seraient mieux utilisés pour traiter les dossiers de fond...**je ne traduirais pas ici les propos qui ont suivi cette proposition de peur de ridiculiser définitivement notre profession.**

Il reste sur ce point qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur l'éventualité d'une augmentation du nombre de jours de Missions : le nombre est fixé par décret et s'applique à tous les personnels civils qui interviennent pour les établissements publics : j'ignore les infos qui ont été données sur ce point à mon confrère qui entrevoit une solution dans une négociation à la hausse, mais c'est un cap sans ligne d'arrivée qu'il propose.

Parmi les commentaires reçus, celui-ci me plaît beaucoup : « *Si pour toi l'avis donné à Bruxelles par le biais de l'OEB n'a pas de valeur, c'est que tu n'as pas compris le monde dans lequel on vit. Faut savoir s'adapter* ». C'est ENORME : Y a-t-il eu UNE SEULE FOIS une information donnée aux administrateurs par la CNBA sur les positions défendues par l'OEB à Bruxelles ? Ce qui se passe à l'OEB, c'est comme ce qui se passe aux conseils d'administration de VNF : secret d'état ??? On n'a pas à savoir ce que disent nos représentants. Donc je ne peux pas mesurer la VALEUR des avis...je ne sais même pas s'il y en a.

Je termine par cette appréciation reçue que je partage : « *Ce que je déplore c'est la mésentente entre nous : on fait la même profession* ». Oui, c'est vrai on fait la même profession, mais c'est vrai également en Europe : Il me paraît difficile de prôner l'entente chez nous et de mépriser les autres alors que nos intérêts sont identiques : par contre, mes intérêts d'artisans sont fondamentalement à l'opposé de ceux des gros armements...et pourtant, vous souhaitez le mariage du loup et de l'agneau !

Il ne faut pas inverser les rôles : le premier responsable de la CNBA c'est le Président. Quand il cherche à gêner le travail des administrateurs qui se mettent au boulot, moi, petit administrateur, je dis qu'il faut qu'il arrête ça ou alors qu'il s'en aille. Si les autres administrateurs pensent en majorité que c'est très bien comme ça, je ne vais pas changer d'avis pour autant...et je continuerais de me battre pour que ça change...

Alors je demande à mes confrères (s'ils veulent gagner du temps) de dire au Président de changer de méthodes au lieu d'essayer de museler le petit administrateur qui n'a aucun autre pouvoir légitime que de dire ce qu'il vit et ce qu'il pense à ceux qui l'ont élu.